

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 30 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 23 janvier 2026

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, Julie GIRARD, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Laurent DEMOLIS, Guy LANCON, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE.

Procurations

M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Hélène LEVA
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Florence PIGNIER
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE
M. Philipp DALHEIMER a reçu procuration de M. Daniel FAVRE

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BREASSON

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 24

Pour : 24
Contre : /
Abstention : /

4.1. PERSONNEL COMMUNAL - PARTICIPATION POUR UNE DEMANDE DE TARIFICATION PAR LE CDG74 POUR UNE CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE 2027-2032

Madame le Maire,

EXPLIQUE que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie donne l'opportunité à la collectivité de faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

INDIQUE que la collectivité a l'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence.

PRECISE que le Centre de gestion peut souscrire de tels contrats pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les articles L827-1 et suivant du code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique visant à renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1er janvier 2025 en matière de prévoyance une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents,

Dans l'attente de l'avis du comité social territorial lors de sa prochaine séance le 5 février 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PROPOSE de charger le Centre de gestion de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

PRECISE que ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Incapacité, Invalidité, Décès, Minoration de retraite, Rente éducation.

INDIQUE que cette convention devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée de la convention : 6 ans, à effet au 1er janvier 2027

- Régime du contrat : capitalisation.

PRECISE que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

02 FEV. 2026

02 FEV. 2026

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 30 janvier 2026

Le Maire - Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance - Michel BREASSON